

Web conférence

Déclaration des salaires et Coronavirus : les solutions

Jeudi 2 avril 2020



A solid blue circle containing the word "PLAN" in white, uppercase, sans-serif font.

PLAN

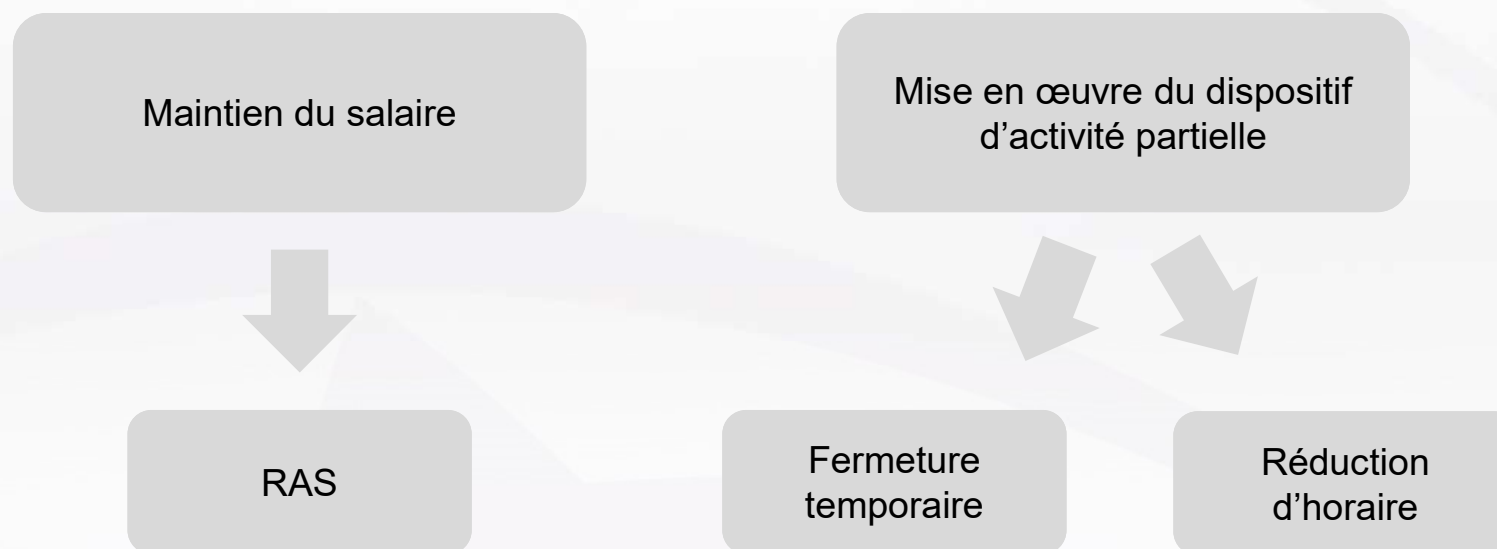
- La gestion des rémunérations durant la période de crise
 - Maintien du salaire
 - Indemnité d'activité partielle

- La déclaration des cotisations sociales
 - Retraite complémentaire
 - Prévoyance complémentaire
 - Congés Spectacles

- Traitement en DSN

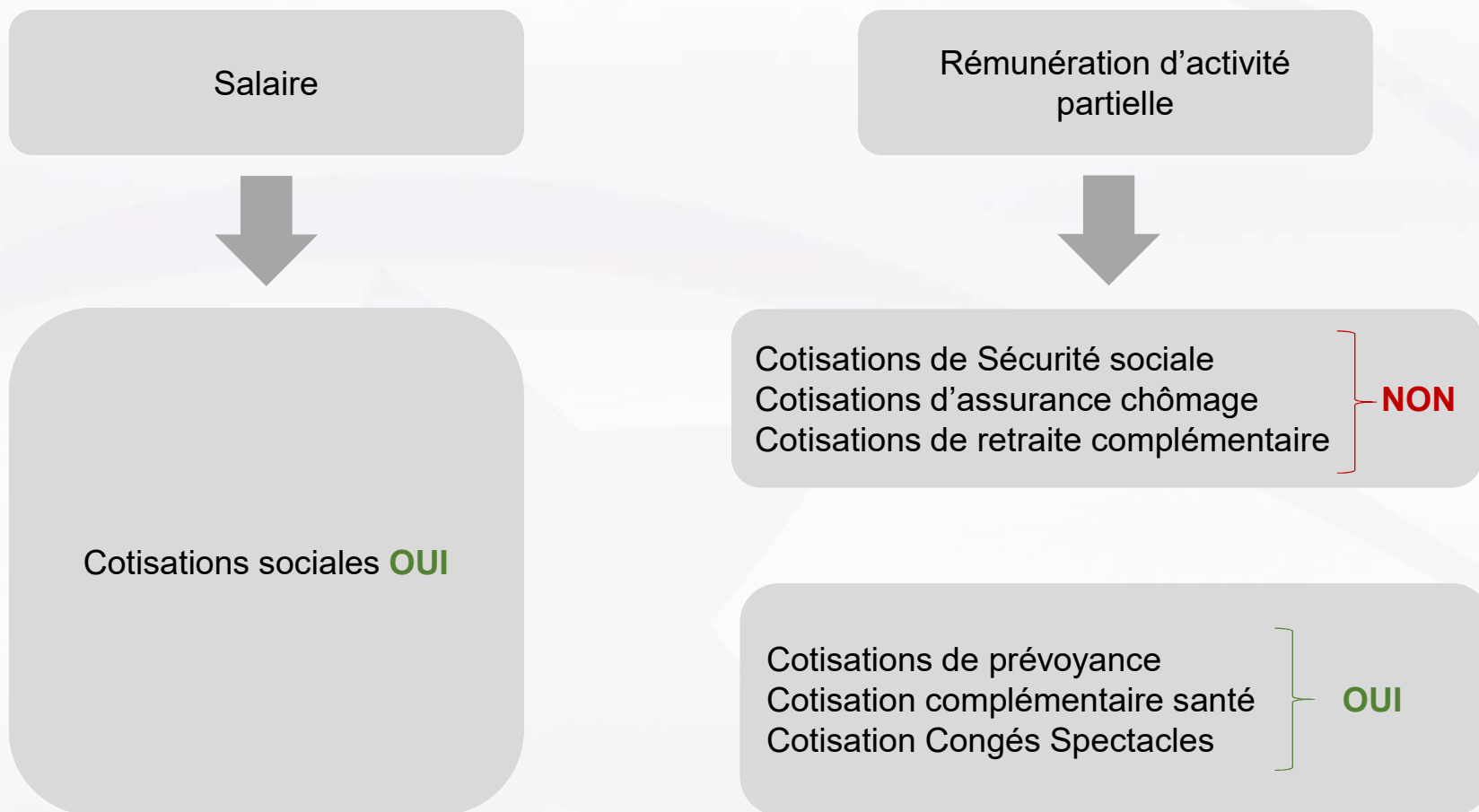
Gestion des rémunérations durant la période de crise

Quelques rappels



Gestion des rémunérations durant la période de crise

Quelques rappels



A solid blue circle containing the word "PLAN" in white, uppercase, sans-serif font.

PLAN

- La gestion des rémunérations durant la période de crise
 - Maintien du salaire
 - Indemnité d'activité partielle
- La déclaration des cotisations sociales
 - Retraite complémentaire
 - Prévoyance complémentaire
 - Congés Spectacles
- Traitement en DSN

La déclaration des cotisations sociales

Préambule

Dans le contexte actuel, où nous devons continuer de verser les prestations sociales complémentaires, nous appelons les entreprises à faire preuve de responsabilité dans l'usage des facilités qui leur sont accordées, afin qu'elles bénéficient avant tout à celles qui en ont vraiment besoin.

La déclaration des cotisations sociales

Retraite complémentaire

Paiement normal



RAS

Echelonnement du paiement



Ce que vous devez faire

- 1/ Compléter le formulaire en ligne
- 2/ Vous serez contacté par Audiens pour mettre en place les conditions de l'échelonnement

Ce que vous pouvez faire

- 1/ Vous réglez une partie des cotisations dès avril
- 2/ Vous échelonnez le règlement de vos cotisations en 2 à 12 mois en réglant en mai la première échéance

Report du paiement



Ce que vous devez faire

- 1/ Compléter le formulaire en ligne
 - 2/ Vous serez contacté par Audiens pour mettre en place les conditions de ce report
- Si vous réglez par la DSN : Vous renseignez à 0 le prélèvement SEPA
 - Si vous réglez hors DSN : Vous n'effectuez aucun ordre de virement

Aucune majoration de retard ne sera appliquée

<https://www.audiens.org/formulaire/demande-delai-report-entreprise.html>

La déclaration des cotisations sociales Audiens Santé Prévoyance

Paiement normal



RAS

Echelonnement du paiement



Ce que vous devez faire

- 1/ Compléter le formulaire en ligne
- 2/ Vous serez contacté par Audiens pour mettre en place les conditions de l'échelonnement
- 3/ Régler 40% de votre cotisation dès avril 2020

Ce que vous pouvez faire

Echelonner le règlement du solde en 2 à 6 mois en réglant en mai 2020 votre 1^{ère} échéance correspondant au délai souhaité

Report du paiement



Le report du paiement n'est pas possible pour les cotisations de prévoyance.

Nb : En l'absence du paiement des cotisations, Audiens Santé prévoyance ne pourrait plus être en capacité de régler les frais de soins de santé, les IJ, capitaux décès et les rentes

<https://www.audiens.org/formulaire/demande-delai-report-entreprise.html>

Aucune majoration de retard ne sera appliquée

La déclaration des cotisations sociales Congés Spectacles

Paiement normal



RAS

Echelonnement du paiement



Ce que vous devez faire

- 1/ Compléter le formulaire en ligne
- 2/ Vous serez contacté par Audiens pour mettre en place les conditions de l'échelonnement
- 3/ Régler 40% de votre cotisation dès avril 2020

Ce que vous pouvez faire

Echelonner le règlement du solde en 2 à 6 mois en réglant en mai 2020 votre 1^{ère} échéance correspondant au délai souhaité

Report du paiement



Le report du paiement n'est pas possible pour les cotisations Congés Spectacles.

Rappel : En l'absence du paiement des cotisations, la Caisse des Congés Spectacles pourrait ne plus être en capacité de régler les indemnités de congés aux artistes et techniciens

<https://www.audiens.org/formulaire/demande-delai-report-entreprise.html>

Aucune majoration de retard ne sera appliquée

A solid blue circle containing the word "PLAN" in white, uppercase, sans-serif font.

PLAN

- La gestion des rémunérations durant la période de crise
 - Maintien du salaire
 - Indemnité d'activité partielle

- La déclaration des cotisations sociales
 - Retraite complémentaire
 - Prévoyance complémentaire
 - Congés Spectacles

- **Traitement en DSN**

Déclaration en DSN des activités partielles

Déclaration des
suspension d'activité

Nb : Bloc à répéter
jusqu'au retour du salarié

Bloc S21.G00.65 – Autre suspension de l'exécution du contrat

Motif de suspension – S21.G00.65.001

602 – Chômage sans rupture de contrat

Date de début de la suspension – S21.G00.65.002

Date de fin de la suspension – S21.G00.65.003

Fiche 123 sur www.dsn-info.fr



Modalités et règles de valorisation des éléments financiers
(bloc S21.G00.51 – Rémunérations)

Nb

Dans la rubrique « bloc S21.G00.51.011 – Type » → code « 019 - Heures d'activité partielle » +
indiquer le nombre d'heures en rubrique « S21.G00.51.012 »

www.audiens.org → Page d'accueil / informations en mises à jour constantes

- **Ministère du travail** → page dédiée à l'activité partielle
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-dispositif-exceptionnel-activite-partielle.pdf>
- **Ministère de la culture** → précisions sur les intermittents du spectacle
<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Employeurs-culturels-face-aux-impacts-de-la-crise-de-coronavirus>
- **GIE MDS** → précisions sur la déclaration d'activité partielle dans la DSN
<https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/list-search/search/1/kw/activit%C3%A9%20partielle/suggested/1>
- **Net-entreprises** → page dédiée
<https://www.net-entreprises.fr/actualites/coronavirus-gestion-des-cotisations-en-dsn/>

Contacts
&
liens utiles



Santé



Prévoyance



Retraite



Congés
spectacles



Accompagnement
et services